

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** Testbenzin D60 entaromasiert**autres noms commerciaux :****Numéro d'article :** 1000456700001**Numéro CE:**

918-481-9

Numéro index:

649-327-00-6

Numéro d'enregistrement 01-2119457273-39**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pour plus de détails sur les utilisations identifiées conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, voir l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions d'utilisation :

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

Emploi de la substance / de la préparation Application industrielle**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

WigaChem GmbH - Brown-Boveri-Straße 6/1/22 - AT- 2351 Wiener Neudorf

Tel. 00432236/623-40, office@wigachem.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 1)

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

pour la Belgique: Centre Antipoisons : ligne d'urgence +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS08

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange. Du n-, i-et cyclo-aliphatiques, composés principalement dans la gamme C10-C13.

No CAS Désignation

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 2)

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 918-481-9**Numéro index:** 649-327-00-6**Indications complémentaires**

Chaque entrée d'un n° CE commençant par le numéro "9" est - jusqu'à la publication du numéro d'enregistrement officiel - un numéro provisoire donné par l'ECHA pour la substance. Voir également dans la section 15 l'information supplémentaire sur le numéro CAS de la substance.

Teneur en benzène inférieure à 0,1 % ; la classification comme cancérigène n'est pas applicable (note P de la liste des substances / annexe I de la directive 67/548/CEE).

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1$ % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements souillés.**après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Ne pas provoquer de vomissement. Ne rien donner à boire. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration.

Indications destinées au médecin :

En raison du danger d'aspiration, lavage d'estomac uniquement sous intubation endotrachéale. Rétablir le film sébacé de la peau afin de prévenir une dermatite (inflammation de la peau). traitement symptomatique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau peut provoquer une irritation, sécheresse de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Sand or earth may be used for small fires only.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion incomplète, il peut se dégager du monoxyde de carbone.

Flotte et peut s'enflammer à nouveau à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Inflammation possible sur une grande distance.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Produits de décomposition organiques

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 3)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter une combinaison de protection complète avec un appareil respiratoire autonome.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Refroidir les récipients en danger dans la zone avec de l'eau pulvérisée.

Classe de température: T 3 (DIN 57165) Classe de feu: B

Groupe d'explosion: II A (DIN 57165, auto-évaluation)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éteindre les flammes nues. Écarter les sources d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Aérer à fond les locaux concernés. Prendre des mesures de sécurité contre les charges électrostatiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Informez les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre à diatomées, liant pour acides, liant universel). N'utiliser en aucun cas des matières combustibles / oxydables!

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques Il existe un danger d'incendie.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :**

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :

Matériaux recommandés: pour les contenants, ou les revêtements de contenants, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Pour les peintures du conteneur utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Matériaux incompatibles: Éviter le contact prolongé avec naturel, butyle ou nitrile éviter.

Indications concernant le stockage commun :

Respecter les prescriptions de la réglementation sur les produits dangereux (GefahrstoffVO) et les directives techniques afférentes TRGS 510).

Autres indications sur les conditions de stockage :

Respecter les directives techniques afférentes TRbF (Allemagne).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 4)

Classe de stockage : 10 (VCI - Konzept, 2007)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** : néant**PNEC**

La substance est un carbure d'hydrogène d'une composition complexe, inconnue ou variable.

Les méthodes conventionnelles pour la détermination des PNEC ne sont pas propres à déterminer une seule PNEC représentative pour telles substances et il n'est pas possible.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation des locaux ou aspiration. Mesures contre les charges électrostatiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Si les contrôles techniques ne peut pas garder la concentration de polluants d'air dessous de la valeur de sécurité au travail critique, il faut de sélectionner la protection respiratoire appropriée considérant les conditions de travail spécifiques et le règlement légal. Vérifiez à l'aide des fabricants d'appareils respiratoires. Si les réseaux de filtrage normales sont appropriée, sélectionner impérativement la combinaison appropriée de masque et de filtre. Où la protection respiratoire est nécessaire, utilisez un masque complet. Utilisez l'équipement de protection respiratoire lorsque puis les réseaux de filtrage normales ne sont pas adaptés; par exemple les concentrations atmosphériques sont élevés, le risque de manque d'oxygène, espace confiné.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre A**Protection des mains** : Gants résistant aux solvants**Matériau des gants**Caoutchouc nitrile (NBR), épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,38$ mm, temps de rupture : ≥ 480 min.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVA

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile avec une épaisseur de couche de 0,4 mm, (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de délai de perméation selon la norme EN 374)

Attention ! La durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les substances chimiques peut être nettement inférieure au délai de perméation déterminé par la norme EN 374, en raison des conditions particulières existant à chaque poste de travail (contrainte mécanique, température).

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 5)

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	<-20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	175-230 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	0,6 Vol %
supérieure :	7,0 Vol %
Point d'éclair :	>60 °C
Température d'inflammation :	(valeur la plus basse des composants individuels)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	non applicable
Viscosité :	
Viscosité cinématique à 25 °C	1,57 mm ² s (ASTM D-445)
dynamique à 20 °C:	1,8 mPas
Non déterminé.	
Solubilité	
l'eau :	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	0,5 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,77-0,82 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pour plus de détails, s'il vous plaît se référer à des données physiques s'il vous plaît spécification.

Aspect:**Forme :**

liquide

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 6)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation	233-255 °C (DIN 51794)
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter :

Distillat non décomposé à pression normale

A éviter: chaleur, flammes, étincelles

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

acides forts

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de décomposition thermique, différentes substances peuvent se former, dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 7)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rbt)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Aucun effet irritant. L'effet desséchant augmente la sensibilisation.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.

Cancérogénicité: Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.

Toxicité pour la reproduction:

Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.

Lactation: Aucun effet nocif pour les nourrissons par le lait maternel connu.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Sur la base de propriétés physico-chimiques du matériel.

Indications toxicologiques complémentaires :

Un contact prolongé ou répété risque de dessécher la peau et de conduire à une inflammation de la peau (dermite). En cas d'ingestion suivie de vomissements, une inhalation des vomissures dans les poumons peut survenir, ce qui provoque un étouffement ou un oedème pulmonaire.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

LC 50	>1000 mg/l (Poisson)
LL 0 / 96 h	1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL 0 / 48 h	1000 mg/l (dap)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 8)

EL 0 / 72 h	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC 50	>1000 mg/l (aquatic invertebrates)
	>1000 mg/l (Algues)

12.2 Persistance et dégradabilité

Potentiellement biodégradable (estimation).

Oxydation photochimique rapide dans l'air. Période de demi-vie dans l'environnement : 1 - <10 jours (estimation).

Biodégradabilité $\geq 60\%$ /28 day (OECD 301 F)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit est très volatil et s'évapore rapidement dans l'air. Flotte à la surface de l'eau. Le produit s'évapore partiellement en l'espace d'une journée, mais une part essentielle subsiste plus longtemps. Est adsorbé par le sol et n'est pas mobile.

Bioaccumulation possible.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: n'est pas applicable

vPvB: n'est pas applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans des installations d'épuration :

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation Pas toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Autres indications :

En raison de l'évaporation rapide du solvant, le produit ne représente pas un danger significatif pour les organismes aquatiques.

Autres indications écologiques :

Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

Les remettre à un centre de traitement de déchets spéciaux en observant les prescriptions administratives locales en vigueur.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

Recommandation :

Version de la livraison : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 9)

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 10)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 29**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Comme solvant que dans les procédés de fabrication industriels utiliser.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

CAS 64742-48-9, identifié par ce numéro CAS, et ce dans les pays qui ne sont pas soumis au règlement REACH.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 15.07.2025**Numéro de la version précédente:** 507.07

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.07.2025

Révision: 17.07.2025

Numéro de version 507.08 (remplace la version 507.07)

Désignation commerciale : Testbenzin D60 entaromatisiert

(suite de la page 11)

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

ANNEXE

Scénarios d'exposition :

Fabrication de la substance

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Utilisation en laboratoire

Utilisation dans les revêtements

Utilisation dans les produits de nettoyage

Lubrifiants

Utilisation comme carburant

Le cas échéant, pour l'industrie, le commerce et les consommateurs

F